

## **Anne Hidalgo annonce « 10 milliards d'euros d'investissements pour l'avenir des Parisiens »**

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, a dévoilé jeudi son Programme d'Investissement de la Mandature (PIM). Il prévoit près de 10 milliards d'euros d'investissements publics, pour préparer l'avenir des Parisiens et soutenir la création d'emplois.**

Lors des élections municipales, Anne Hidalgo avait pris l'engagement solennel d'investir 8,5 milliards d'euros sur la mandature, pour l'avenir des Parisiens. « La situation saine et la gestion rigoureuse de la Ville, nous permettent aujourd'hui d'aller encore plus loin », a annoncé l'édile.

**Anne Hidalgo a dévoilé jeudi un programme d'investissement de 10 milliards d'euros** sur la mandature. Il est fléché en priorité sur le logement, les transports, la transition écologique, la ville intelligente et les équipements de proximité, en particulier dans les quartiers populaires de Paris mais aussi au bénéfice de tous les habitants Grand Paris.

**Ce programme de combat va créer un choc dans l'économie.** Alors que la plupart des collectivités locales françaises s'apprêtent à baisser drastiquement leurs investissements, alors que le pays est confronté à un chômage de masse et au creusement des inégalités, Paris se devait de jouer tout son rôle dans la relance de l'activité économique de la France.

**Il sera créateur d'emplois et de croissance,** il représentera un signal fort aux investisseurs nationaux et internationaux. « Mon message, c'est que Paris va continuer à avancer, à surprendre et à inventer. Paris fait le choix de l'avenir, d'être une ville attractive, solidaire et durable », souligne Anne Hidalgo.

**Il s'accompagne d'une avancée inédite de la démocratie directe,** grâce au budget participatif. Il fait aussi place au dialogue et à la concertation : la Maire a tenu à ce que, pour la première fois, ce plan d'investissements « soit public, accessible à tous, et débattu par le Conseil de Paris ».

**Enfin, ce plan est dynamique et s'adaptera à l'évolution des besoins.** Il fixe les orientations prioritaires d'investissement, mais il fera aussi l'objet d'actualisations afin de répartir au mieux les priorités. A ce titre, il sera à nouveau discuté à mi-mandat, devant le Conseil de Paris.